

Commune de Suze

Conseil municipal du 16 mars 2022

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Noëlle Lantheaume, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ;
M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Absents, ayant donné pouvoir : Mme Dominique Chapelle, ayant donné pouvoir à M. Fabien Lombard
- Secrétaire : Mme Noëlle Lantheaume

Ordre du jour

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2022
- 2 – Rénovation Maillefaud : signature d'un avenant au lot démolition
- 3 – Rénovation Maillefaud : signature d'un avenant au lot électricité
- 4 – Approbation du compte de gestion du Trésorier du budget Eau et assainissement
- 5 – Vote du compte administratif du budget Eau et assainissement
- 6 – Affectation des résultats du budget Eau et assainissement
- 7 - Approbation du compte de gestion du Trésorier du budget principal
- 8 - Vote du compte administratif du budget principal
- 9 – Affectation du résultat du budget principal
- 10 – Orange : redevance d'occupation du domaine public
- 11 – Vote du taux des taxes directes
- 12 – Attribution des subventions aux associations
- 13 – Avenant au contrat de M. Francis Morel
- 14 – Demande de passage d'une course pédestre
- 15 – Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2022 est approuvé, à l'unanimité.

2 – Rénovation Maillefaud : signature d'un avenant au lot démolition

Suite à visite de chantier, il a été décidé de démolir une partie supplémentaire des murs existants. En concertation avec les membres de la commission de suivi du chantier, le Maire a signé un devis avec la société Drômaçon d'un montant de 2 335,12€HT soit 2 802,14 €TTC, en complément du lot numéro 1.

3 – Rénovation Maillefaud : signature d'un avenant au lot électricité

En concertation avec les membres de la commission de suivi du chantier, le Maire a signé un devis avec la société ERA d'un montant de 438,56€HT soit 526,27€TTC, en complément du lot 9, pour l'alimentation des deux bungalows de la base vie et une modification pour l'alimentation du coffret de chantier.

4 – Approbation du compte de gestion du Trésorier du budget Eau et assainissement

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

5 – Vote du compte administratif du budget Eau et assainissement

Compte Administratif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	151 594,24
	Réalisé :	129 594,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	151 594,24
	Réalisé :	151 725,31
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	96 475,75
	Réalisé :	72 895,03
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	96 475,75
	Réalisé :	93 654,11
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	22 131,07
Fonctionnement :	20 759,08
Résultat global :	42 890,15

Le Maire quitte la salle.

Mis au vote et adopté à l'unanimité des votants.

Retour du Maire.

6 – Affectation des résultats du budget Eau et assainissement**AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **3 562,92**
- un excédent reporté de : **17 196,16**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **20 759,08 Euros**

- un excédent d'investissement de : **22 131,07**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**
Soit un excédent de financement de : **22 131,07**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	20 759,08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	20 759,08
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	22 131,07

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

7 - Approbation du compte de gestion du Trésorier du budget principal

Le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil municipal en même temps que le compte administratif.

8 - Vote du compte administratif du budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Investissement

Dépenses

Prévu : **618 791,64**

Réalisé : **98 573,82**

Reste à réaliser : **129 800,00 (dépenses engagées en 2021 qui seront payées en 2022 avant le vote du budget)**

Recettes

Prévu : **618 791,64**

Réalisé : **138 185,58**

Reste à réaliser : **120 000,00 (recettes engagées en 2021 qui seront payées en 2022 avant le vote du budget)**

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : **421 302,77**

Réalisé : **156 073,38**

Recettes

Prévu : **421 302,77**

Réalisé : **433 277,82**

Résultat de clôture de l'exercice incluant les résultats antérieurs

Investissement : **39 611,76**

Fonctionnement : **277 204,44**

Résultat global : **316 816,20**

Le Maire quitte la salle.

Mis au vote et adopté à l'unanimité des votants.

Retour du Maire.

9 – Affectation du résultat du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **40 207,12**

- un excédent reporté de : **236 997,32**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **277 204,44**

- un excédent d'investissement de : **39 611,76**

- un déficit des restes à réaliser de : **9 800,00**

Soit un excédent de financement de la section d'investissement : **29 811,76**

le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **277 204,44**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT : **39 611,76**

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

10 – Orange : redevance d'occupation du domaine public

Le conseil municipal charge le maire d'émettre un titre de recette s'élevant à 541, 86 euros à l'encontre d'Orange, en application du coefficient d'actualisation de 1,42136 pour l'année 2022.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

11 – Vote du taux des taxes directes

Le Maire explique que les taux des taxes directes n'ont pas été augmentés depuis plus de dix ans et qu'il faudra se questionner à ce sujet pour les prochaines années selon l'opportunité des projets qui émergeront dans le courant de l'année 2022.

Le Maire propose de reconduire les taux 2021 suivants :

- Taxe foncière bâtie : 29,79 %
- taxe foncière non bâtie : 44,37 %

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

12 – Attribution des subventions aux associations

6574 - Subv.fonct.aux asso	Budget 2021	Budget 2022
1 2 3 SOLEIL DES CLOWNS	50 euros	50 €
ACCA DE SUZE	100 euros	100 €
ADMR LE VELLAN	250 euros	250 €
ASSOCIATION LYSANDRA	100 euros	100 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	100 euros	100 €
RESOSOL	250 euros	Néant
SOLIDARITE PAYSANS DROME ARDECHE	50 euros	100 €
UP DU VAL DE DROME	50 euros	50 €
VIDEOS VAL DE DROME	100 euros	100 €
ASSOCIATION LA RURALE	100 euros	100 €
ASSOCIATION ART ET CULTURE EN GERVANNE	50 euros	50 €
CLUB INTERGÉNÉRATIONNEL DE BEAUFORT	0	100 €
BIBLIOTHEQUE BEAUFORT	50 euros	50 €
VAL DE DROME ACCUEIL REFUGIES	-	100 €
VAL DE DROME ACCUEIL REFUGIES pour aide au peuple ukrainien	-	150 €

1 500 € seront inscrits au compte 6574 en prévision des demandes reçues en cours d'année.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

13 – Avenant au contrat de M. Francis Morel

À compter du 1er janvier 2022, l'agent contractuel de droit public occupant l'emploi d'agent technique en charge de l'entretien de la station d'épuration sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

14 – Demande de passage d'une course pédestre

L'association Marathon Nature demande une autorisation de passage pour une course à pied prévue du 13 au 15 mai 2022. Le circuit de 2021 a été reconduit pour grande partie. Les coureurs passeront entre 3h30 et 5h30, dans la nuit.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

15.1 – Questions diverses : Urbanisme

Déclaration préalable pour un portail, déposée par Mme Magali Germain : avis favorable des membres de la commission urbanisme, avec demande du respect d'un recul suffisant pour éviter le stationnement temporaire sur la voie communale.

Rappel : la pose de portail nécessite le dépôt d'une déclaration préalable en mairie.

Fin de la séance à 22h10.

Prochain conseil municipal : mercredi 30 mars, 20h

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 18 mars, 14h : réunion de chantier
- 22 mars, 14h à Beaufort : information sur les chiens de protection
- 22 mars, 14h à Suze : commission culture de la CCVD
- 22 mars, 16h30 à Eurre : GT habitat indigne
- 24 mars, 18h30 à Eurre : commission jeunesse de la CCVD
- 25 mars, 14h : réunion de chantier
- 2 avril, 15h à Beaufort : AG Club intergénérationnel
- 5 avril, 20h à Beaufort : SIVOS

Le maire,
Bérangère Driay



